



Toxiques, nocifs pour l'environnement, les Déchets Diffus Spécifiques, ou DDS, sont l'objet de traitements spécifiques. Mais que sont, au juste, ces DDS et comment s'en débarrasser ?

Publié le 05 février 2015





Vous, moi, il, elle... nous produisons tous des déchets ménagers dits spéciaux, ou DDS. Lille Métropole annonce le chiffre de 1 500 tonnes par an (source : site internet de la MEL).

Il s'agit de produits inflammables ou toxiques, ou encore corrosifs à l'instar des huiles moteur ou ménagères, des batteries, des peintures, des solvants, des desherbants, des produits phytosanitaires, etc.

Du fait de leurs particularités (multitude de producteurs et faibles quantités), ces déchets sont souvent mal gérés et constituent une source de pollution diffuse importante : leur déversement dans les égouts peut perturber le fonctionnement des stations d'épuration et gêner la valorisation agricole des boues ; leur rejet dans les ordures ménagères fait courir un risque pour le personnel de collecte et augmente la toxicité des ordures, laquelle pose ensuite problème sur les sites de traitement ou de stockage des déchets ; enfin, leur abandon peut polluer les sols et les eaux voire dégager des vapeurs toxiques.

Le seul moyen de se débarrasser des DDS est donc de les porter en déchetterie. En l'occurrence, à celle de Quesnoy sur Deûle (plan ci-dessous).

Service à domicile (ou presque)

Afin de faciliter le traitement de ces déchets et, conséquence heureuse, de vous faciliter l'existence, la société Esterra propose un service gratuit de collecte itinérant : un camion vous attend chaque deuxième samedi du mois, sur le parking de l'Hôtel de Ville (rue des Ecoles, derrière la mairie).

Ce camion recueille, à la double condition que ces produits soient présentés dans leur emballage d'origine et représentent un volume inférieur à 10 litres :

- **les produits facilement inflammables**, dont les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.



- **les bidons de peinture**, colles, vernis, solvants
- **les acides** : déboucheurs, anticalcaires...
- **les bases** : javel, ammoniac, soude caustique...
- **les produits de bricolage** : dégrappants, décapants
- **les aérosols** : pesticides, fongicides, herbicides, engrais
- **les huiles et graisses végétales** (huiles de friture...)
- **les huiles minérales** (huiles moteurs et hydrauliques)
- **les thermomètres au mercure**
- **les produits de jardinage**

Les pneus, déchets d'amiante, bouteilles de gaz, tubes néon, piles et accumulateurs batteries doivent quant à eux être déposés en déchèterie.

Déchèterie de Quesnoy/Deûle

Fermer

- [_13 nov](#)
[Vie citoyenne](#)

Collecte des DDS

[_Chaque second samedi du mois, un camion collectant vos DDS s'installe de 15h30 à 16h30 sur le parking de l'Hôtel de Ville. Prochain rendez-vous : samedi 11 décembre._](#)

[1]



URL de la source (modifié le 22/10/2021 - 13:51):

<https://www.wambrechies.fr/actualites/developpement-durable-le-point-sur-les-dds>

Liens

[1] <https://www.wambrechies.fr/sur-votre-agenda/collecte-des-dds>